



Saint-Denis, le 31 mai 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Vers une convention de partenariat entre le Conseil départemental de Mayotte et le CROUS de La Réunion**

Vendredi 31 mai 2019, le président de la Commission d'Octroi des Bourses et Aides (COBA), Ali Debré COMBO, conseiller départemental de Mamoudzou 3, a rencontré le directeur du CROUS de La Réunion, Jean-Paul DUPRAT à Sainte-Clotilde (La Réunion).

Cette prise de contact a permis d'échanger sur la situation des étudiants mahorais, notamment en matière de logement et de bourse.

M. Debré a souhaité obtenir des garanties quant à l'utilisation de la contribution de vie étudiante et de campus versée par les étudiants mahorais inscrits au CUFR de Dembéné. D'un montant de 91€ pour l'année, cette participation qui représente la somme globale de 50.000€, est collectée par le CROUS de La Réunion en l'absence de structure similaire dans le département de Mayotte et en attendant la mise en place d'un rectorat de plein exercice. Le directeur du CROUS de La Réunion a confirmé que ce montant revient directement pour le bénéfice de Mayotte, à travers une commission du CUFR de Dembéné qui soutient des initiatives d'associations en lien avec la vie étudiante à Mayotte.

Par ailleurs, lors de cet échange, il a été question de l'accompagnement des étudiants mahorais à La Réunion. M. DUPRAT a rappelé l'importance de remplir et retourner le Dossier Social Etudiant (DSE) dans les délais impartis. Cela permet, entre autres, le versement anticipé du premier terme de bourse dès le mois d'août. Une aide à la mobilité est également accessible aux étudiants mahorais de La Réunion au même titre que leurs homologues réunionnais.

Les discussions entre Ali Debré COMBO et Jean-Paul DUPRAT ont fait émerger l'importance d'une convention de partenariat entre le Conseil départemental de Mayotte et le CROUS de La Réunion pour un meilleur accompagnement des étudiants mahorais.

Dans l'attente que ce document voit le jour, un travail est déjà mené par le Pôle Formation et Insertion de la Délégation de Mayotte à La Réunion qui tient notamment une permanence mensuelle au CROUS avec l'Union des élèves et étudiants mahorais de La Réunion (UEEMR). Le service sera par ailleurs présent lors de la journée d'accueil des nouveaux étudiants au CROUS au mois de septembre prochain.

**Conseil départemental de Mayotte**

Délégation de Mayotte à La Réunion – 02 62 30 18 18 – 26 rue Issop Ravate – Saint-Denis  
Service communication : 06 92 32 45 86